

Compte rendu de la Rencontre citoyenne

Au Press Club, rue Froissart, le 19 décembre 2019, de 12h à 14h

Thème : Un budget pour les Européen.ne.s ?

Avec Helena Marrez, DG Budget

La Plateforme citoyenne européenne (ECP) organisait le mardi 19 décembre à Bruxelles une rencontre citoyenne sur l'enjeu du budget européen¹ à l'heure où il se négocie au Conseil et au Parlement européen. Un questionnaire avait été soumis aux participants et est disponible en ligne sur le site de la plateforme. Les propositions de la Commission de mai 2018² pour un futur cadre financier pluriannuel 2021-2027 avancent, à total inchangé (1,11% du PIB des 27), des réponses communes aux nouveaux défis que l'Union doit affronter : climat et environnement, emploi et compétitivité, sécurité et défense, frontières et migration. Sont-elles adéquates et assez ambitieuses pour permettre à l'Union de résister aux crises à venir et d'assumer sa place dans le monde?

Avertissement : La rencontre s'est tenue dans le contexte de négociations qui devaient aboutir à un accord dans les mois suivants. Avant, par conséquent, l'éclatement de la pandémie du COVID-19 en Europe et la crise économique qui en a résulté. Le 27 mai 2020, pour répondre à cette situation sans précédent, la Commission a proposé une version révisée du Cadre financier pluriannuel (dit "Budget 2021-2027") et un plan de relance. De nombreux aspects du débat résumé ici restent valides mais le présent compte-rendu ne reflète l'impact ni du COVID-19, ni celui du confinement sur les économies. Il n'aborde pas non plus le budget de relance proposé le 27 mai 2020.

La modératrice, Helena Marrez, travaille à la DG Budget de la Commission européenne et fait une courte présentation sur le budget afin d'en expliquer la taille, les priorités actuelles et pour les années qui viennent.

La taille du budget

Le budget européen ne pèse qu'un peu plus de 1% de l'économie de l'ensemble des Etats membres, mais il peut, quand même, générer beaucoup de valeur ajoutée. Ce budget en effet n'a pas pour

¹ Diapositives : https://european-citizen.eu/documents/2019-12-19_EUbudget.pdf

² https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-euco-mff-oct2019_fr.pdf

objet le paiement des pensions des citoyens ou les indemnités pour les chômeurs mais les investissements : recherche, infrastructures, mobilité et transports, ou encore les programmes d'échanges et de mobilité des jeunes (Erasmus) et les subsides pour les agriculteurs. Grâce à cela, et malgré son montant peu élevé, le budget européen peut donc générer beaucoup d'effets dans les différentes régions et Etats membres de l'UE. Le bénéfice pour chaque citoyen d'appartenir à l'Europe et au marché unique lui coûte moins que le prix d'un café par jour. Ce sont donc des avantages vastes, pour un coût qui reste minimal.

L'UE et ses EM font donc de leur mieux pour faire le plus possible avec un budget peu élevé et aucune proposition d'augmentation du budget n'a été présentée. En raison de la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE, ce budget a été réduit. La Commission a proposé un budget 2021-2027 à 1,11% du PIB à 27 Etats membres, en intégrant le Fonds européen de développement qui, traditionnellement, était hors budget. En dépit de ce que prétendent certains pays comme les Pays-Bas, le Danemark, l'Autriche, la Suède, la proposition assure ainsi une relative stabilité entre deux points de comparaison : le cadre financier pluriannuel 2014-2020, FED inclus, correspond à 1,03% du produit intérieur brut en proportion de la richesse des 28 EM, et à 1,16% du produit intérieur brut en proportion de la richesse des 27 EM.

Il faut reconnaître aussi qu'il y a beaucoup de nouvelles priorités, suite au transfert au niveau européen de politiques comme la défense, la migration, le défi climatique. L'augmentation pour compenser le « Brexit Gap » est modérée.

La valeur ajoutée européenne, hors budget

Si on tient compte du cofinancement, un budget de l'UE à 1,11% a un impact de l'ordre de 2% ou 1,7% du PIB. Les chiffres montrent une réalité que ne reflètent pas les Etats membres qui parlent de la soi-disant contribution nette : les contributeurs nets (Pays Bas et autres) reçoivent plus qu'ils ne contribuent et tirent les plus grands bénéfices du marché unique, en raison de la circulation des marchandises, de la main d'œuvre etc.

Question : Ne serait-il pas possible de calculer ou d'estimer ces bénéfices, au-delà du simple retour sur le budget européen ?

Il existe beaucoup d'études sur ce sujet mais ce ne sont que des estimations économiques, que sous-tendent de nombreuses hypothèses et des nuances méthodologiques (le taux de cofinancement varie selon les programmes, le taux d'absorption varie selon les régions, etc.). Dans le débat budgétaire où les EM et le PE doivent trouver un accord, il est plus facile de discuter de la taille du budget que de calculer les externalités positives de l'UE (sa « valeur ajoutée »). Le Commissaire et le Directeur général à la DG Budget ont réagi immédiatement lors de la polémique en novembre 2019 dans la presse, surtout en Allemagne et au Pays-Bas, sur le niveau des dépenses européennes et l'augmentation de la contribution de ces pays pour rappeler les gains économiques substantiels générés par ce budget et les investissements qui n'auraient pas pu avoir lieu si l'UE n'était pas intervenue à un niveau qui assure la rentabilité.

Le plan Juncker de 2015 qui a mobilisé environ 400 milliards d'investissements basés sur 7 milliards de garanties du budget obéit à une autre logique car il s'agit d'instruments financiers. Dans ce cas, la garantie permet à une banque comme la Banque européenne d'investissement (BEI) d'accorder des prêts à un niveau beaucoup plus vaste que le simple montant de la garantie. Mais pour des

subventions, il est difficile de dire qu'une subvention de 50 euros a un impact de 100 euros, cela dépend des Etats membres.

La composition du budget

La modératrice montre ensuite les priorités du budget dans le montant global. Pour résumer, le budget de long terme est toujours défini par rubriques. Le prochain cadre financier pluriannuel comporte 7 rubriques qui reflètent les priorités dont les plus grandes sont les rubriques 2 et 3. En rubrique 2 dite « cohésion », il s'agit des investissements dans les régions et pour les citoyens, en général, des projets d'infrastructures, de formation professionnelle pour les chômeurs etc. La rubrique 3 représente les ressources naturelles, c'est-à-dire l'agriculture, la protection de la diversité, de l'environnement etc... ainsi que la pêche. En dehors de ces deux rubriques, les grandes priorités identifiées pour l'UE actuelle et pour l'avenir sont : la recherche, l'intelligence artificielle et la numérisation, l'emploi mais aussi les questions de migrations, les questions sociales. La défense et la sécurité de nos frontières sont une autre priorité pour notre continent qui est « au milieu » de populations confrontées à des guerres civiles. Il faut donc que les EM se mettent d'accord sur ce qu'ils sont capables de faire ensemble au niveau européen et, dès lors, cette question est une priorité budgétaire pour les années qui viennent.

Jusqu'aux années 80, le budget agriculture était le plus important mais il a diminué en termes relatifs. A partir de 2021, pour la première fois, les autres priorités, dites priorités nouvelles et renforcées, pèseront plus que le budget agriculture et pêche ou que le budget cohésion. Ceci, pour refléter les demandes des citoyens de plus d'investissement dans le climat, dans la défense, en faveur de l'intelligence artificielle etc. Il a donc fallu réduire un peu les budgets agriculture et cohésion.

Question : Parler de « priorités nouvelles » peut prêter à confusion, puisque la politique de cohésion finance pour l'essentiel des choses tout à fait modernes, notamment, le climat et l'environnement mais aussi la formation professionnelle, via le Fonds social européen notamment. L'agriculture, seule politique communautarisée, d'où son poids relatif, contribue aussi beaucoup à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité.

Quand on parle de politiques « anciennes » à propos de la cohésion et de l'agriculture, il faut comprendre qu'on fait simplement la distinction entre les politiques qui ont une importance énorme depuis longtemps et les politiques dans des domaines nouveaux que les citoyens et les Etats membres estimaient devoir être traitées (plus) au niveau européen.

Question : À propos de la baisse des fonds structurels, ne faudrait-il pas améliorer la capacité de certains pays ou régions à absorber ces fonds et à investir ou envisager un mécanisme de « flexibilité » pour reporter ces fonds sur d'autres pays ou régions plutôt que de les laisser inutilisés.

Le respect des critères d'éligibilité exclut de diminuer les montants alloués aux régions éligibles. Lorsqu'il y a un retard d'exécution, c'est-à-dire que les contrats sont signés, les fonds sont engagés mais non débloqués (c'est le « RAL », le reste à liquider). Donc il faudra payer à un moment futur, mais on ne sait pas encore en quelle année.

Question : La présentation des grandes rubriques traditionnelles permet mal de comprendre leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique (« screening »).

La Commission a proposé que 25% du budget total soit centré sur le climat, chaque politique bien sûr contribuant différemment à la lutte contre le réchauffement climatique : l'agriculture contribuerait pour 40%, la cohésion pour 30% (ou 25% selon le résultat des négociations sur le règlement-cadre sur les fonds structurels). Dans la nouvelle structure budgétaire, chaque rubrique inclut des sous-rubriques (« clusters ») et qui correspondent à des chapitres budgétaires. Par exemple, dans la rubrique Marché Unique, il y a plusieurs sous-rubriques comme « l'innovation » ou encore « la numérisation ». Dans le « cluster » 9 (Environnement et action pour le climat), on retrouve le programme ciblé sur le climat et l'environnement : ce sont des projets à 100% liés à la protection de la biodiversité dans certaines forêts, ou bien une aide à une région pour son cadre naturel. Toutefois, l'action sur le climat est beaucoup plus vaste que cette sous-rubrique.

C'est le rôle de la Commission de prendre la température de la société et de proposer quelque chose qui semble équilibré, entre les points de vue de tous les EM et le point de vue du PE, en tenant compte des ONG, des associations employés-employeurs (syndicats et patronats), des citoyens etc.

Question : La conditionnalité pour les pays qui ne respectent pas l'état de droit est-elle toujours d'actualité ?

C'est en négociation et d'une façon ou d'une autre, cela va finir par exister, avec une procédure à déterminer pour l'appliquer. Mais le simple fait qu'une telle règle existe suffit parfois à influencer sur le comportement de l'Etat-membre. Dans l'article 7, il n'y a pas d'aspect financier. Pour la procédure d'état de droit, il ne faudra pas l'unanimité, mais la majorité qualifiée. En revanche, sur le cadre financier pluriannuel, il faut l'unanimité. Il faut donc trouver quelque chose où tout le monde peut donner le feu vert.

Questions :

Par rapport au budget précédent, des rubriques ont été modifiées ou ajoutées, comme la migration par exemple, le voisinage et l'Europe dans le monde, mais ne s'agit-il pas de doublons ou de saucissonnage des politiques d'avant 2021 ?

Quelle est la proportion de l'assistance aux pays en préadhésion, regroupée dans la partie voisinage, par rapport à l'action extérieure ?

La modératrice répond que la sous-rubrique préadhésion diminue peu, tandis que la sous-rubrique « action extérieure » est beaucoup plus vaste (6 fois plus). Il y a environ 13 milliards prévus pour la préadhésion. La « gestion des frontières », c'est encore différent. Au niveau du financement des préadhésions, il s'agit d'une coopération avec certains pays qui sont en préadhésion : politiquement, il a été décidé qu'il n'y n'aurait pas de nouvelle adhésion en 2021, mais ça n'empêche pas de continuer un processus de préparation qui prend des années. Cette année, il y a eu des réunions avec les pays comme l'Albanie et la Macédoine du Nord.

Question : Mme Von der Leyen a déclaré qu'on allait vers une Europe plus verte, mais comment faire ressortir les investissements verts qui sont répartis dans les différentes politiques de l'UE ?

Une partie de ce budget pourrait offrir des garanties pour soutenir le Green Deal, comme avec le plan Juncker ou les initiatives de la BEI. Dans l'enveloppe *Invest EU*, il est question de se centrer sur des projets verts et sur la lutte contre le réchauffement climatique, mais hors subventions. Cependant, cela n'empêche pas de proposer aussi un volet « subventions ».

Question : En ce qui concerne le FEDER et la Culture, il y a une tendance à mettre le mot « social » un peu partout comme une sorte de nouveau « mainstreaming » européen. Est-ce une tendance aussi pour les autres programmes ?

Non, même si le social est devenu de plus en plus important, notamment avec le Pilier social qui a été adopté en 2017, le social ne sera pas intégré dans toutes les enveloppes. Dans les budgets cohésion et agriculture, la dimension sociale est importante et l'a toujours été, tant à travers le Fonds social pour la cohésion que, pour l'agriculture, dans tous les projets qui visent au développement rural et qui soutiennent la viabilité des entreprises.

Question : au niveau social, le marché unique n'est-il pas source d'inégalités, faute de mécanisme de redistribution entre les pays comme une assurance chômage européenne et un revenu universel de base pour accompagner la mobilité des travailleurs ? On a une économie de marché, mais pas une économie sociale de marché.

Cela coûte très cher et il est très difficile de convaincre les EM. La correction provient du budget cohésion qui inclut la dimension sociale : dans ce budget, 75% des fonds sont consacrés aux régions défavorisées, c'est-à-dire celles dont la prospérité par tête sont faibles. Par exemple, une région qui perd des travailleurs va voir sa prospérité économique baisser au bénéfice de la région qui accueille les diplômés, les compétences, la main d'œuvre et qui voit se développer des entreprises. Le budget cohésion permet de maintenir l'activité dans cette région et finance des formations.

Par ailleurs, le Fonds d'ajustement à la Mondialisation permet à un EM de demander le soutien du budget européen lorsqu'une région perd une entreprise, à cause de la globalisation. Cela a été fait par exemple en Belgique, à Gosselies, lors de la fermeture du site de Caterpillar, le budget européen intervenant pour aider les gens qui y travaillaient à trouver un autre emploi. Le montant de ce fonds est de 150 millions par an, et il est hors budget.

Question : Qu'en est-il de la mise en œuvre d'une transition juste, du point de vue social et énergétique ? N'y a-t-il pas un risque de « duplication » par rapport à ce qui pourrait déjà être engagé avec *Invest EU* et quelle est la valeur ajoutée. ?

Question : Le recours aux instruments financiers est de plus en plus systématique mais s'agit-il vraiment d'outils appropriés ? On ne peut pas demander au privé d'agir pour le bien commun si la garantie de rentabilité pour des projets court terme n'est pas assurée. C'est pourquoi le recours à des subventions pourrait s'avérer déterminant. Par ailleurs, il y a une part non utilisée de l'épargne, en raison de la perte de rentabilité : cela ne devrait-il pas être compensé par l'investissement public plutôt que par des incitations financières ?

La Commission a présenté le 14 janvier le Fonds sur la transition juste pour financer les changements structurels induits par la transition énergétique et autre, par exemple, dans les régions charbonnières ou dans l'industrie automobile. La Commission parle de 100 milliards d'euros sur 7 ans selon le même mécanisme que le fonds « Juncker », c'est-à-dire à partir de 7,5 milliards de fonds mobilisés par l'UE (hors budget) qui auront un effet levier sur les projets (via les cofinancements, un dispositif spécifique d'*Invest EU* et les facilités de prêts accordées par la BEI). Dans ce total, il y a un volet subventions.

Pour réaliser une transition écologique et juste et sociale, on a besoin d'impliquer beaucoup d'acteurs, notamment privés : souvent, les grandes entreprises voudraient diminuer leurs émissions

de CO2, mais ça leur coûte trop cher. Si on leur propose des subventions pour les soutenir sur cette voie, ils le feront. Et il n'est pas nécessaire de subsidier ces grandes entreprises à 100%, elles n'en ont souvent pas besoin. Il peut aussi s'agir d'une région par exemple qui, suite à la fermeture d'une mine, décide de réaménager un site pour accueillir rapidement de nouvelles usines.

Question : Des instruments comme le plan Juncker ne sont-ils pas d'abord une réponse au fait que le budget est insuffisant ?

Pas seulement, car le plan Juncker était aussi une réponse à l'état du marché de capitaux. A l'époque, à cause de la crise financière, tous les EM étaient sous pression et certains en risque de défaut. Le président Juncker a donc décidé de mettre en place ce plan pour relancer l'investissement et amener des partenaires prêts à prendre des risques. Actuellement, pour *Invest EU* et pour le *Green Deal*, les taux d'intérêts restent bas, il y a une certaine liquidité dans l'économie. On n'est pas dans le même marché financier qu'en 2014 et il n'y a pas de problème d'accès au capital comme il y a 7 ans. Aujourd'hui, certains types de projets, probablement rentables, sont jugés trop risqués par les banques, soi-disant traditionnelles. Et c'est là que la Commission veut avoir un impact.

Les revenus

Pour les financements européens, les budgets long terme sont établis tous les 7 ans. En revanche, du côté des ressources propres, il n'y a pas de cadre ou de limite dans le temps : la décision ressources propres (à l'unanimité) reste en vigueur aussi longtemps qu'on n'y touche pas. Mais à l'heure actuelle, le départ du RU alors que le plafond des ressources propres est fixé en pourcentages du PIB de l'UE, oblige à des changements : la baisse du PIB de l'UE entraîne en effet une baisse du plafond des ressources propres.

La Commission a jugé le moment opportun pour proposer une petite augmentation du plafond des ressources propres dans le futur budget long terme de l'UE. Non pas seulement pour équilibrer les revenus avec les dépenses, mais aussi, pour avoir une politique européenne du côté revenu, en ligne avec nos priorités au niveau européen. La Commission a donc proposé l'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS), qui est une base comptable sur laquelle serait calculée une contribution des EM, tandis que les deux autres propositions de nouvelles ressources propres sont centrées sur le Pacte vert. Ces deux ressources basées sur l'aspect climatique sont, d'un côté, 20% du système d'échanges des quotas d'émissions de CO2, et de l'autre, une contribution fondée sur les déchets plastiques non recyclés. A nouveau, ce n'est pas l'UE qui collecte auprès des citoyens et des entreprises mais les EM qui paient une contribution sur base des statistiques analysées par EUROSTAT. Il s'agit d'une incitation sur le plan national à adopter des règles pour diminuer les déchets plastiques. Si les EM se mettent d'accord, ils seront obligés de le faire.

Par ailleurs, l'ensemble des revenus ne doit pas excéder les dépenses car ce sont les moyens pour atteindre le niveau de dépenses convenu. Lors des négociations, il apparaît que sur les trois propositions, les EM pourraient trouver un accord sur la seule ressource plastique. Pour les deux autres, c'est plus compliqué. Notamment pour la taxe des entreprises, il faut une base commune comptable harmonisée, ce qui nécessite beaucoup de travail et un temps énorme, donc ça sera probablement encore discuté et prévu plus tard. Pour l'échange des quotas d'émissions de CO2 (ETS) les EM pauvres qui ont beaucoup d'industries anciennes liées au charbon sont réticents car ils devront contribuer plus que les EM riches qui ont déjà en partie fait une transition énergétique.

Question : L'idée est-elle d'utiliser cette nouvelle ressource sur le plastique pour diminuer la contribution directe des EM ?

Effectivement. Les ressources propres comprennent aussi les droits de douanes perçus, comme au port d'Anvers, dont 80% vont au budget européen. L'état belge actuellement peut garder 20% - bien que la Commission ait proposé de diminuer ce montant à 10% - pour financer les contrôles douaniers. Ensuite, il y a une contribution des EM sur base de la valeur de la TVA, et en dernier lieu, une contribution basée sur le PIB, qui est la plus importante en général même si elle vient en dernier lieu, pour compléter les ressources propres traditionnelles et le produit TVA.

Question : N'a-t-on pas perdu de vue le lien, important sous l'angle fiscal, qu'il y avait traditionnellement entre la valeur ajoutée européenne, à savoir l'Union douanière, et une vraie recette européenne comme les droits de douane ? C'était et c'est encore aujourd'hui une vraie ressource propre, dans le sens où elle est due à l'UE d'emblée et d'office. L'Union douanière en 1968 a créé une frontière commune extérieure et mis en place aux frontières des prélèvements douaniers qui revenaient de droit à la Communauté européenne. Aujourd'hui, ce revenu a complètement fondu.

Ce qui a été perdu est un des fondements juridiques et démocratiques de l'UE, la vision qui a existé à une époque du lien naturel entre une valeur ajoutée européenne et son financement. On ne parle plus que de souverainetés fiscales nationales, dans un débat qui tourne en rond depuis 30 ans et pas nécessairement du fait de la Commission. On désespère de rebondir.

Le recyclage du plastique, même si les EM pourraient le faire au niveau national, vu les échanges, est plus facile à gérer au niveau européen et on peut dire que c'est une création de l'UE. Pour l'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés, l'idée de valeur ajoutée européenne est bien présente : les grandes entreprises sont devenues ce qu'elles sont aujourd'hui grâce au marché unique. Il est donc logique qu'elles payent une contribution au niveau européen. Il n'y a pas beaucoup de choses similaires aux droits de douane. Au final, on a 16% des ressources qui sont des droits de douane, 12% basés sur la TVA, et les autres 72% sont basés sur les contributions nationales.

Question : Le projet de taxe climatique à l'entrée dans l'UE, qui va faire beaucoup de bruit à l'échelle mondiale, dans le *Green Deal*, ne serait-il pas d'office une ressource propre puisque cela est généré aux frontières et touche une compétence exclusive de l'UE, le commerce avec les pays tiers ?

Il y a un débat à ce propos. Les chercheurs analysent comment ça pourrait être fait en pratique parce qu'il y a plein d'aspects juridiques difficiles. Comment calculer le montant à payer par le producteur d'un produit étranger qui entre sur le marché ? Il est difficile d'aller visiter l'usine sur place pour estimer cela, comme pour les enquêtes anti-dumping, mais il faut que les autres pays l'acceptent. On y arrivera sans doute à l'avenir.

Question : Dans quelle mesure une taxe sur la pollution pénalise-t-elle les Etats européens moins développés, comme la Roumanie, la Hongrie, la Grèce ou la Bulgarie comme on le dit au niveau mondial ? De quels outils budgétaires est dotée l'UE pour éviter cela ?

Il est faux de dire qu'il n'y a que les pauvres qui polluent, car si on regarde l'Allemagne, pays riche, ses émissions de CO2 sont très importantes. Mais le Fonds de cohésion est conçu pour compenser les inégalités dans la charge climatique. C'est en discussion, comme pour égaliser les richesses relatives entre Etats membres.

Les contributions des EM sont calculées en fonction de leur prospérité. Pourtant certains pays payent beaucoup moins, car ils ont obtenu des rabais : on retrouve dans cette catégorie les pays comme l'Allemagne, le Danemark etc... La Commission a proposé d'éliminer les rabais vers 2027. Le RU est bien évidemment le pays qui bénéficie le plus de son rabais par rapport à sa situation économique. Le Luxembourg, pays dont la richesse par habitant est élevée, paie beaucoup et n'a pas de rabais (il est le seul à défendre le budget pour l'administration européenne d'ailleurs !).

Question : Ces chiffres sur les contributeurs nets font-ils pas l'objet d'une politique de communication et de débat public ?

La question est déjà très technique pour un débat public et est plutôt réservée aux journalistes spécialisés. La communication sur le budget se focalise en général sur le fait d'éliminer les rabais, et sur le côté dépenses plutôt. Mon directeur général a présenté les chiffres à des journalistes alors qu'il y avait ce débat en Autriche, Allemagne, aux Pays Bas et qu'il y avait eu une publication déformée des chiffres. On a alors directement expliqué comment ça fonctionne, et quel impact ont les rabais. C'est n'est pas les Pays Bas qui payent le plus, c'est plutôt Malte, et ça il fallait bien l'expliquer. Les journalistes ont pu ainsi publier des articles avec les chiffres corrects et une vue beaucoup plus équilibrée. Dans le cadre de la lutte contre la désinformation, le budget est un élément facile à montrer, même s'il est difficile à manier. Il faudrait que cela soit rendu visible et compréhensible. Il existe aussi des factsheets plus agréables à lire.

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/factsheet-modern-eu-budget-future-challenges_fr_0.pdf

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/factsheet-eu-budget-financing_fr_0.pdf

La séance se clôture alors sur cette conclusion : il n'est pas impossible et même il est important d'associer le monde des associations pour communiquer sur ce sujet auprès des citoyens.

<https://www.facebook.com/EuropeanCitizenPlatform>

<http://european-citizen.eu>

Rappel : Pour prendre connaissance des dernières propositions de la Commission européenne, suite à la crise du COVID-19, nous vous invitons à suivre les liens suivants :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_940

[Le budget de l'Union: moteur du plan de relance pour l'Europe](#)

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_940

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2020:442:FIN>

https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/eu-long-term-budget/2021-2027_en